



Développer un partenariat Eleveur ovin-Céréaliier autour des intercultures

15 élevages ont été suivis dans le cadre du programme SYCEROV (Développer des synergies environnementales et économiques entre céréaliers et éleveurs ovins) financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Sur les 15 enquêtes, 4 font du pâturage externe exclusif, 3 en mixte externe et interne (1 où l'externe prédomine), et 8 en interne. Les surfaces concernées sont essentiellement des couverts (Surface d'Intérêt Ecologique ou non), plus quelques cas de chaumes, de repousses de cultures et quelques prairies. En complément, certains éleveurs valorisent des vergers, vignes, parcs à volailles, parc photovoltaïque, écopâturage, etc... (pratiques non étudiées dans cette étude).

Les animaux concernés sont le plus souvent des brebis gestantes (pâturage d'automne-hiver de brebis mettant bas en saison), ou en lutte (notamment flushing sur colza), ou encore des brebis vides. On trouve aussi quelques lots d'agnelles, les agneaux de boucherie et les brebis allaitantes sont les catégories les moins bien représentées.

Pour l'accès au pâturage externe, le principal réseau utilisé est le voisinage (autres cas : CUMA, AMAP), avec une répartition assez équilibrée de l'origine de la relation (demande de l'éleveur ou proposition du céréalier) et des anciennetés très variables (lors d'une installation il y a 2 ans à plus de 20 ans).

Les contrats restent toujours verbaux, avec 3 types de relations économiques :

- Le plus courant : la surface est mise à disposition gratuitement (ou pour 1 agneau), le mélange semé restant choisi par le céréalier (cf. contraintes d'espèces à semer en SIE, semence achetée par le céréalier par sécurité).
- Les éleveurs peuvent aussi payer la semence du couvert (partiellement ou en totalité), surtout s'ils souhaitent des espèces plus adaptées au pâturage par l'éleveur, en gros de 30 à 60 €/ha (colza, mélange avec légumineuses, etc.).
- Mais on peut aussi trouver des facturations de type « achat d'herbe », basées soit sur l'estimation de la valeur sèche valorisée (en gros de 15 à 45 €/TMS selon la qualité de la ressource : herbe, maïs, etc.), soit sur le fermage proratisé en fonction du temps de pâturage (40 à 50 €/ha).

Point de vue des éleveurs :

- La 1^{ère} motivation est logiquement liée à une réduction du coût alimentaire (plus de pâturage, moins de stocks à produire ou à acheter), avec une baisse du chargement sur la surface de base. Les autres motivations sont l'économie de place en bâtiment, la possibilité de dégager plus de surface pour les cultures et une moindre charge de travail liée à davantage de pâturage (et plus ponctuellement une moindre pression parasitaire sur les prairies de l'exploitation).
- En pâturage externe, la principale contrainte évoquée est le risque de divagation des animaux, avec la question de la responsabilité liée aux dommages éventuels. En pâturage externe comme interne, on peut pointer le risque de prédation ou de vol, comme les autres aléas liés au pâturage : boiteries (conditions hivernales humides, sol argileux), brebis sur le dos, etc.

Point de vue des céréaliers :

- Concernant les couverts, certains céréaliers (et éleveurs pâturant des couverts en interne) mettent en avant les économies réalisées sur le broyage (mécanisation, temps de travail), voire la fertilisation organique apportée par les brebis, mais d'autres considèrent qu'ils n'y gagnent rien, qu'ils font juste « plaisir à l'éleveur » (situations où le couvert repousse après pâturage, faute de brebis disponibles au cours de l'hiver).
- Concernant les prairies, leurs détenteurs pointent que le déprimage assuré par les ovins permet de décaler la pousse de l'herbe et d'améliorer la qualité du foin vendu.

En pâturage externe, les parcelles valorisées sont généralement à proximité de l'exploitation, avec une distance maximum de 4 km (une exception allant jusqu'à 40 km) et des refus de parcelles trop éloignées. Ceci permet de limiter le supplément de travail par rapport à du pâturage classique sur les prairies de l'exploitation.



- Le temps de transport est limité ou inexistant (maxi une demi-journée, cf. parcelles à 40 km).
- En externe comme en interne, le pâturage est géré avec des clôtures électriques mobiles, filets ou fils, parfois en fil avant-fil arrière. Le rythme de rotation est souvent assez rapide en pâturage interne (parfois 1 seul jour) et un peu plus lent en pâturage externe (jusqu'à 3 semaines). Cette vitesse de rotation joue sur la fréquence des déplacements et/ou temps de surveillance consacrés spécifiquement à la surveillance, souvent limité à une demi-heure/jour (le détenteur de la surface ou les voisins peuvent aussi alerter l'éleveur en cas de besoin).
- Les animaux ne sont pas complémentés ni affouragés (ou « une botte pour se rassurer, elles n'en consomment pas ») et n'ont pas besoin pas d'être abreuvés (quelques cas toutefois en Vendée), vu la teneur en eau des ressources pâturées en hiver.
- Généralement les éleveurs considèrent qu'ils ne supportent pas le coût d'équipements spécifiques pour le pâturage des surfaces additionnelles, notamment externes, dans la mesure où ils les valorisent sur d'autres surfaces.

(Stéphane MIGNE - CAPDL)

L'automoteur

Ce matériel électrique à 4 roues permet de faciliter la distribution des concentrés à l'auge. Il existe une trémie pour chaque aliment. La capacité totale de stockage est de 500 kg d'aliment. Une trentaine de rations différentes programmables peut être distribuée en un seul passage

<https://www.inn-ovin.fr/4401-2/>



CTRL + clic sur le lien pour accéder à l'application La Bergerie Futée, puis clic sur « Découvrez la Bergerie Futée », puis sur l'écran, choisir la catégorie « Alimentation » puis clic sur « Automoteur »

(Stéphane MIGNE - CAPDL)



La résistance génétique au parasitisme, le pâturage externe de couverts végétaux et l'impact de la nouvelle PAC sur les ateliers ovins

au centre de la Prochaine **Rencontre Régionale Ovine des Pays de la Loire**
le **mardi 4 octobre 2022 au Louroux-Béconnais (49)**

La prochaine Rencontre Régionale Ovine des Pays de la Loire se déroulera au Gaec Pontron sur la commune du Louroux-Béconnais dans le Maine-et-Loire. Eric et David Rouillère y présenteront leur élevage de 900 brebis, les bergeries, la conduite de la reproduction et leur organisation de travail.

Un deuxième atelier portera sur les premiers résultats d'une étude sur le pâturage externe de couverts végétaux avec témoignage d'éleveurs. Toujours en lien avec la réduction du coût alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques, plusieurs races ovines s'orientent vers un nouveau critère de sélection et montrent qu'il devient aujourd'hui possible d'utiliser la génétique pour améliorer la résistance de son troupeau au parasitisme et de moins traiter contre les strongles. Ce thème fera l'objet d'un atelier spécifique. Le 4ème atelier sera axé sur l'impact de la nouvelle réforme de la PAC sur les élevages ovins régionaux.

Agenda

20 juin 2022 : Vente de béliers de deux éleveurs de la Mayenne le 20 juin 14h de la race Poll Dorset à la Guéjardière, 53170 Ruillé-Froid-Fonds

28 juin 2022 : Formation sur la Lactation et finition à l'herbe des agneaux, Optimiser la conduite des agneaux à l'herbe avec l'appui de Laurence SAGOT (Idele) à Aizenay (85)

28 juillet 2022 : Vente de jeunes béliers de race Rouge de l'ouest en sortie de station de contrôle individuel à Nueil les Aubiers (79)

31 août 2022 : Formation sur les besoins physiologiques, le rationnement des brebis et la complémentation au pâturage avec l'appui de Laurence SAGOT (Idele)